

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Le budget annexe assainissement est géré comme un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Il est assujéti à la TVA et un plan comptable spécifique est appliqué (M49). Le financement de ce budget annexe doit être assuré essentiellement par l'usager, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
O11 Charges à caractère général	415 583,88 €	383 525,16 €	323 234,47 €	507 506,00 €	479 732,15 €	577 428,00 €
O12 Charges de personnel	268 672,36 €	275 882,88 €	263 446,11 €	267 400,00 €	247 395,52 €	284 800,00 €
65 Charges de gestion courante	14 952,61 €	15 710,78 €	14 435,70 €	25 300,00 €	19 769,45 €	22 100,00 €
O14 Atténuation de produit	65 999,00 €	140 370,00 €	101 748,00 €	85 000,00 €	82 365,00 €	100 105,00 €
66 Charges financières	76 400,58 €	71 836,33 €	67 532,37 €	64 336,00 €	64 335,19 €	61 219,42 €
67 Charges exceptionnelles	8 554,24 €	423,39 €	10 653,34 €	13 000,00 €	1 976,80 €	13 000,00 €
68 Dotations aux amort, dépréciations des actifs		7 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 429,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	850 162,67 €	894 748,54 €	789 049,99 €	967 542,00 €	900 574,11 €	1 069 288,42 €
042- Amortissements	603 209,04 €	644 129,61 €	644 680,65 €	694 978,00 €	694 977,96 €	730 584,00 €
22 Dépenses Imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 800,00 €	0,00 €	60 000,00 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 131 043,86 €	0,00 €	1 069 076,87 €
TOTAL GENERAL	1 453 371,71 €	1 538 878,15 €	1 433 730,64 €	2 835 363,86 €	1 595 552,07 €	2 928 949,29 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 577 428 € (+20,36 % par rapport au CA 2021)

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 35 516 € d'énergies (estimation prudente) ;
- + 20 313 € de frais de servitudes ;
- + 24 825 € de travaux sur les réseaux ;
- + 50 203 € de travaux d'entretien des infrastructures ;
- - 39 566 € de retraitement des boues suite au COVID-19 (l'année 2020 avait été imputée en 2021) ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 284 800 € (+ 15,12 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont liées à la mise en place de formations et habilitations, au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), à l'application des mesures liées au Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) et à des économies réalisées en 2021 du fait d'un transfert d'un agent vers le budget principal à compter du 1^{er} octobre 2021.

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 22 100 € (+ 11,79 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont principalement constituées par la contribution au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif), à l'adhésion à l'ATD88 (Agence Technique Départementale) et aux redevances admises en non-valeur.

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 100 105 € (+21,54 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées par le reversement de la redevance de modernisation à l'agence de l'eau.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 61 219,42 € (-4,84 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 13 000 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 5 000 €

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

TOTAL DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 1 069 288,42 €

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 730 584 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement pour un montant de 1 069 076,87 €

Chapitre 22 Dépenses imprévues pour un montant de 60 000 €

**Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement Prévisionnelles 2022 de
2 928 949,29 euros**

(=1 069 288,42 € + 730 584 € + 60 000 €)

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
70 Produit des services du domaine	990 967,91 €	944 702,99 €	1 024 623,68 €	972 728,00 €	1 011 875,17 €	997 728,00 €
74 Dotations et participations	313 056,45 €	320 987,92 €	250 474,51 €	196 733,00 €	199 287,20 €	193 000,00 €
75 Autres produits gestion courante	2 452,00 €	2 367,34 €	2 521,37 €	5 667,00 €	5 193,98 €	5 200,00 €
77 Produits exceptionnels	76,89 €	12 829,14 €	4 256,43 €	37 526,00 €	114 463,34 €	30 000,00 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	- €	7 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	9 000,00 €
O13 Atténuation de charges	13 066,97 €	13 553,12 €	3 572,08 €	7 000,00 €	13 488,02 €	6 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 319 620,22 €	1 301 440,51 €	1 293 448,07 €	1 224 654,00 €	1 349 307,71 €	1 240 928,00 €
O42 -777 quote part des subventions transférées	185 270,41 €	216 861,17 €	218 631,69 €	232 429,00 €	232 428,79 €	323 556,00 €
Excédent : 002	1 268 989,29 €	1 320 508,21 €	1 299 931,74 €	1 378 280,86 €	1 378 280,86 €	1 364 465,29 €
TOTAL GENERAL	2 773 879,92 €	2 838 809,89 €	2 812 011,50 €	2 830 063,86 €	2 960 017,36 €	2 928 949,29 €

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 997 728 € (-1,40 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont constituées des redevances (820 000 €), de la contribution des communes pour la gestion des réseaux unitaires (157 728 € HT) et des produits de dépotage et contrôles de conformité (20 000€).

La baisse est liée à une estimation prudente des volumes d'eau consommés par les ménages.

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 193 000 € (-3,15 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont constituées par les primes d'épuration de l'agence de l'eau (37 000 €) et par les

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

participations de l'entreprise Elivia et de l'hôpital Ravenel (156 000 €).

La baisse est liée à une estimation prudente des volumes d'eau consommés et au recul des montants des primes d'épuration de l'agence de l'eau.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 5 200 €

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 30 000 €

Ces recettes sont principalement constituées par la taxe pour immeuble raccordable et/ou taxe majorée d'assainissement (7 000€), par une recette de 9 000 € de remboursement de TICFE au titre de l'année 2021 et par une aide de l'agence de l'eau pour l'hygiénisation des boues d'épuration(14 000€).

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 9 000 €

Ces dépenses sont constituées par la reprise des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 6 000 €

Ces recettes sont constituées par les remboursements des mises à disposition de personnels, par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.

TOTAL RECETTES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 1 240 928 €

Soit un excédent des opérations réelles de 176 746,58 euros (recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions pour un montant de 323 556 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

Soit un déficit prévisionnel des opérations d'ordres de 407 028 euros

(= 730 584 € de dépenses d'ordres – 323 556 € de recettes d'ordres)

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL 2022

de FONCTIONNEMENT : - 230 281,42 euros

(=176 746,58 € d'excédent des opérations réelles – 407 028 € de déficit des opérations d'ordres)

2. Niveau d'épargne du BUDGET ASSAINISSEMENT

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Epargne de gestion	545 858,13 €	478 528,30 €	571 930,45 €	321 448,00 €	513 068,79 €	237 966,00 €
Epargne brute	469 457,55 €	406 691,97 €	504 398,08 €	257 112,00 €	448 733,60 €	176 746,58 €
Epargne nette	330 603,19 €	263 771,81 €	357 255,04 €	128 658,00 €	320 280,49 €	45 125,58 €

- *L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.*
- *L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.*
- *L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	BP 2022
16 Emprunts	131 621,00 €
020 dépenses imprévues	80 000,00 €
20-21-23 :DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	2 651 618,40 €
23 Provisions	1 308 685,80 €
45 Opérations pour compte de tiers	459 600,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 631 525,20 €
O40 Subvention d'équipement	323 556,00 €
041- OP PATRIMONIALES-2138-21562	150 000,00 €
TOTAL GENERAL	5 105 081,20 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 131 621 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 Dépenses imprévues d'un montant de 80 000 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'assainissement collectif d'un montant de 2 651 618,40 € (dont 1 432 608,40 € de reports de 2021)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 90 877,65 € pour l'acquisition de matériels divers (postes de relevages, armoires électriques, bennes à sable, équipements électromécaniques, licences et matériels informatiques, ...)
- 200 000 € pour la mise place d'une étude et ensuite des travaux sur la station de Mirecourt pour le chaulage des boues d'épuration (aide de 70 % de l'AERM) ;
- 25 000 € pour l'acquisition d'un véhicule ;
- 209 000 € pour la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement (aide de 70% de l'AERM) ;
- 20 000€ de travaux de correctifs à Dompaire et Lamerey ;
- 100 000 € pour l'étude d'assainissement collectif d'Oëlleville (subventionné à 70% par l'AERM) ;
- 338 706,43 € pour les travaux d'assainissement collectif de Domvallier (subventionné à 80% par l'AERM et le CD88) ;
- 100 000 € pour des travaux de renouvellement de réseaux rue Mulot à Mirecourt ;
- 1 048 998,22 € pour les travaux d'assainissement collectif de Maziroth (subventionné à 80% par l'AERM et le CD88) ;
- 15 776,10 € pour le renouvellement du réseau de la place des halles et rue Frairain à Mirecourt ;
- 13 000 € d'étude pour le quartier des bassins à Mirecourt ;
- 350 000 € pour le renouvellement du réseau du quai Lebreuil à Mirecourt (subventionné à 90% par l'EPTB) ;
- 80 000 € pour des travaux de renouvellement de réseaux rue Canon à Mirecourt ;
- 60 000 € pour des travaux de renouvellement de réseaux à Hymont ;

Chapitre 23 Provisions d'un montant de 1 308 685,80 €

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers (travaux de mise en conformité domaine privé) de 459 600 €

Ces dépenses concernent les travaux de raccordement des redevables de Domvallier et Maziroth (opération qui s'équilibre en recettes d'investissement).

TOTAL DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 4 631 525,20 euros

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 323 556,00 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales d'un montant de 150 000,00 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 473 556 €

Soit un TOTAL des dépenses d'Investissement prévisionnelles 2022 de
5 105 081,20€

(=4 631 525,20 € + 473 556 €)

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2022
13 Subventions investissement	1 231 275,00 €
45 Opérations pour compte de tiers	510 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 741 275,00 €
O40 - 28 Amortissement des biens	730 584,00 €
041- OP PATRIMONIALES-2315	150 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	880 584,00 €
001 Exedent d'investissement n-1	1 414 145,33 €
O21 Virement section Fonc.	1 069 076,87 €
TOTAL GENERAL	5 105 081,20 €

Chapitre 13 Subvention d'investissement d'un montant de 1 231 275 €

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 29 035 € de participation de l'entreprise ELIVIA aux investissements 2021 sur la station de Mirecourt ;
- 125 400 € de subvention de l'agence de l'eau pour la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement ;
- 60 000 € de subvention pour l'étude d'assainissement collectif d'Oëlleville ;
- 129 400 € de subvention pour les travaux d'assainissement collectif de Domvallier ;
- 548 440 € de subvention pour l'étude des travaux d'assainissement collectif de Mazirost ;
- 306 900 € de subvention pour le renouvellement du réseau du quai Lebreuil à Mirecourt

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers de 510 000 €

Ces recettes sont constituées par les participations des redevables de Domvallier et Mazirost pour leur raccordement.

TOTAL RECETTES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 1 741 275 euros

Soit un résultat des opérations réelles prévisionnelles de - 2 895 357,20 euros (*recettes réelles - dépenses réelles*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 040 Amortissements d'un montant de 730 584 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales d'un montant de 150 000 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 880 584 €

Soit un TOTAL des recettes d'investissement prévisionnelles 2022 de
5 105 081,20 € euros

=

Recettes réelles de 1 741 275 euros

+

Opérations d'ordres de 880 584 euros

+

Excédent d'investissement N-I de 1 414 145,33 €

+

Virement de la section de fonctionnement de 1 069 076,87 euros

4. La dette du BUDGET ASSAINISSEMENT

EMPRUNT	MONTANT DU PRÊT	DUREE	DATE DEPART	DATE DE FIN	TAUX FIXE	CAPITAL 2021	INTERET 2021	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021
STATION ET ASSAINISSEMENT JUVAINCOURT	225 000,00 €	20 ANS	31/01/2015	31/10/2034	3,6	9 714,98 €	6 115.3 €	163 770,48 €
STATION ET ASSAINISSEMENT PUZIEUX	276 184,00 €	12 ANS	31/03/2016	31/12/2027	1,32	22 840,54 €	2 083.58 €	143 548,63 €
TRX ASST SUR 6 COMMUNES ex-CCSD	1 549 000,00 €	25 ANS	31/10/2013	31/07/2038	3,68	50 324,21 €	44 773.99 €	1 185 088,14 €
TRX ASSAINISSEMENT programme 2017	1 000 000,00 €	20 ANS	01/04/2018	31/12/2037	1,38	45 573,38 €	11 729.26 €	821 413,61 €
TOTAL GENERAL						128 453,11 €	64 702.13 €	2 313 820,86 €

Capital restant dû au 31/12/2022 : 2 182 200,46 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 12,7 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

5. Redevances d'assainissement collectif pour l'année 2022

- 1,30 €HT/m³ d'eau facturé au redevable par le service des eaux pour les communes de Ambacourt, Hymont, Juvaincourt, Mattaincourt, Mirecourt, Poussay, Puzieux, Ramecourt et des redevables de l'Aéropôle Sud Lorraine (communes issues de l'ex-communauté de communes du Pays de Mirecourt) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 2,27 €HT/m³ d'eau facturé au redevable par le service des eaux pour les communes de Dompaire, Madame et Lamerey (Lamerey), Velotte et Taignecourt (Velotte), Circourt, Madegney, Ville sur Illon, Regney, Bouxières aux Bois et Bettegney Saint Brice (communes issues de l'ex-communauté de communes du Secteur de Dompaire) ;
- 1,30 €HT/m³ d'eau facturé au redevable par le service des eaux + 35 euros de part fixe, pour la commune de Rancourt ;

6. Perspectives 2023

Fonctionnement

De nouvelles charges de fonctionnement liées aux travaux de raccordement aux stations.

Au niveau des recettes de fonctionnement une réflexion doit être menée sur une facturation des services (part forfaitaire), sur l'uniformisation des redevances d'assainissement (et leur mode de facturation) et sur l'uniformisation des contributions des communes pour la gestion des réseaux unitaires.

Une réflexion sur le mode de facturation des plus gros consommateurs d'eau doit aussi être menée.

Investissement (Les investissements sont conditionnés par la politique de financement de l'agence de l'eau)

Pour l'année 2023 les investissements prévisionnels :

- Travaux d'assainissement collectif de la commune d'Oëlleville ;
- Travaux de renouvellement de réseaux ;
- Aménagement d'un stockage de boues ;

A noter la délégation de la compétence assainissement non collectif au SDANC pour les communes en zonage non collectif.